

Règlement intérieur de l'Auto-Ecole

Matériel pédagogiques

Le matériel prêté (carte à puce , boitiers code, tablette d'écriture,) devront être restitués dans l'état où vous l'avez eu à l'inscription.

Le matériel mis à votre disposition (ordinateur d'évaluation, souris, casque audio, tapis de souris) ne devront être utilisés que lorsque l'auto-école vous aura donné l'autorisation.

Tenue vestimentaire

Il est demandé de porter une tenue correcte lors des séances code et pendant les conduites pour des questions de sécurité et pour travailler dans des conditions calmes.

Pas de « sandales, tongs, chaussures à talon »

Pendant les leçons de conduite, écharpes, manteau, bonnet, casquettes devront être retirés pour des questions de sécurité et de confort.

Consignes de sécurité

En cas d'incendie une alarme automatique et une alarme manuelle se déclencheront vous obligeant à quitter les lieux vers les issues de secours prévues à cet effet, les lumières sorties de secours au plafond vous indiqueront la direction à suivre. Une affiche à l'entrée de l'agence vous indique les consignes de sécurité. Des extincteurs sont postés dans l'auto école 2 au secrétariat et 1 dans la pièce « atelier ».

Accès aux locaux

L'accès aux locaux sera possible 5 min avant les séances de code. La pièce « Atelier » n'est pas accessible aux élèves. Seuls le secrétariat la salle code et les WC le sont.

Comportement des stagiaires

Les stagiaires sont tenus de respecter l'ensemble des élèves ainsi que les salariés de l'auto-école.

Toute violence physique à l'encontre de toute personne présente dans l'établissement entraînera l'exclusion de l'élève. En cas de manque de respect l'auto-école vous adressera un avertissement. Au bout de 3 avertissements vous serez exclu de l'agence.

Démarches/ inscription à l'examen théorique

Vous avez le choix lors de votre inscription entre une démarche personnelle de votre part ou une inscription via l'auto-école.

Dans le second cas l'établissement fait les démarches nécessaires pour l'inscription une fois que l'élève aura réglé les 30€ de redevance pour le passage de cet examen (disposition du 13/06/13).

L'établissement vous inscrit une fois un niveau suffisant sur le centre de Berck sauf si l'élève souhaite un autre endroit, dans ce cas il devra le stipuler à l'auto-école.

Des examens blancs seront mis en place afin de vérifier la progression et le niveau de l'élève.

Une participation assidue pour permet d'avoir un niveau d'examen.

Païement des leçons

Les leçons se régleront au fur et à mesure des conduites ou toutes les 2 leçons. Sauf si vous avez opté pour une formule globale.

L'auto-école ne poursuivra pas la formation si elle n'a pas été réglée des 2 dernières heures de conduite, lorsqu'elles auront été payées l'établissement reprendra la formation.

Annulation leçons de conduite

L'élève s'engage à annuler les leçons de conduite 48 heures à l'avance (hors jours fériés, dimanches)

En cas de non respect de cette règle, la leçon ou les leçons vous seront facturées sauf motif légitime (hospitalisation, accident, décès d'un proche etc).

Une leçon dure 1h, dans ce temps il y a 10 min bilan, détermination du ou des objectifs.

Avant l'inscription une évaluation initiale est organisée à la suite un contrat de formation vous renseignera sur le niveau de l'élève, les sommes dues etc

Les leçons pratiques commenceront une fois que l'élève aura acquis un bon niveau au code ou lorsque l'auto-école juge que l'élève a le niveau requis.

Examens théorique et pratique

Si l'élève choisit de ne pas vouloir se présenter à un de ces examens il doit en avertir l'auto-école au minimum 8 jours avant (hors dimanche et fériés)

En cas de non respect l'élève perd le montant total de l'accompagnement à l'examen pratique ou les démarches d'inscription au code. Cette règle n'est pas applicable en cas de motif dument justifié

Arrêt de la formation

En cas d'arrêt vous devrez en avertir l'auto école effectué, celle-ci vous restituera votre cerfa 02. L'auto école vous fera signer une feuille stipulant que votre dossier vous aura été remis en mains propres ou à une tiers personne sous présentation de votre pièce d'identité et d'une feuille manuscrite stipulant que vous autoriser Mr ou Mme à reprendre votre dossier.

ADDITIF permis Moto

Démarches/ inscription à l'examen théorique

L'Auto-école ne s'occupe pas de votre inscription à l'examen théorique, une démarche personnelle vous est demandée

Des examens blancs seront mis en place afin de vérifier la progression et le niveau de l'élève, une fois le niveau requis l'Auto-école vous le dira pour que vous puissiez vous inscrire. Le score favorable devra être imprimé et donné à l'auto-école pour compléter votre dossier

Equipement

Il est demandé pour les séances plateau et circulation, un équipement personnel (casque homologué avec dispositifs réfléchissants, gants homologués, chaussures montantes, pantalon et blouson).

Paiement des leçons

Les leçons comprises dans la formule auront été réglées au préalable. les leçons supplémentaires (hors formule)se régleront toutes les 2 leçons.

L'auto-école ne poursuivra pas la formation si elle n'a pas été réglée des 4 dernières heures de conduite, lorsqu'elles auront été payées l'établissement reprendra la formation.

Lieux de pratique

Le plateau se situe à 3 min de l'auto-école. Il est demandé aux élèves de ne pas amener une tiers personne sans l'autorisation de l'enseignante pour des problèmes de sécurité. En circulation idem

Le permis de conduite est obligatoire pour les séances (sauf personnes passant le permis A2 comme 1^{er} permis)

SIGNATURE DE L'ELEVE

PERMIS AM

Règlement intérieur de l'Auto-Ecole

Matériel pédagogique

Le matériel prêté (scooter, radio, oreillette, gilet) devront être restitués dans l'état où vous l'avez eu à l'inscription.

Le matériel mis à votre disposition ne devra être utilisés que lorsque l'auto-école vous aura donné l'autorisation.

Tenue vestimentaire

Il est demandé de porter une tenue adaptée à la pratique du 2 roues lors de la formation pour des raisons de sécurité.

Pas de « sandales, tongs, chaussures à talon, pas de chaussures basses , ni de jeans effet « déchiré » »

Consignes de sécurité

En cas d'incendie une alarme automatique et une alarme manuelle se déclencheront vous obligeant à quitter les lieux vers les issues de secours prévues à cet effet, les lumières sorties de secours au plafond vous indiqueront la direction à suivre. Une affiche à l'entrée de l'agence vous indique les consignes de sécurité. Des extincteurs sont postés dans l'auto école 2 au secrétariat et 1 dans la pièce « atelier ».

Accès aux locaux

L'accès aux locaux sera possible 5 min avant la séance de sensibilisation aux risques. La pièce « Atelier » n'est pas accessible aux élèves. Seul le secrétariat, la salle code et les WC le sont.

Comportement des stagiaires

Les stagiaires sont tenus de respecter l'ensemble des élèves ainsi que les salariés de l'auto-école.

Toute violence physique à l'encontre de toute personne présente dans l'établissement entraînera l'exclusion de l'élève. En cas de manque de respect l'auto-école vous adressera un avertissement. Au bout de 3 avertissements vous serez exclu de l'agence.

Paiement de la formation permis AM

La formation se réglera en intégralité lors de votre inscription.

L'auto-école ne commencera pas la formation si elle n'a pas été réglée.

Annulation de la formation

L'élève s'engage à annuler les différents rendez-vous 48 heures à l'avance (hors jours fériés, dimanches)

En cas de non respect de cette règle, le ou les RDV vous seront facturés sauf motif légitime (hospitalisation, accident, décès d'un proche etc).

ADDITIF permis scooter

Equipement

Il est demandé pour les séances de pratique, un équipement personnel (casque homologué avec dispositifs réfléchissants, gants homologués, chaussures montantes, pantalon et blouson).